

Les éléphants

Il était habituel au XVIII^e siècle d'embarquer en même temps que les passagers une ou deux voitures avec leurs chevaux, et les petits « paquets » à voiles étaient aménagés à cet effet. En revanche, le transport d'autres animaux était exceptionnel, au point que les journaux ne manquaient pas de les signaler. Le *Sussex Weekly Advertiser* du 1^{er} novembre 1790 signale par exemple qu'ont « débarqué le 28 octobre, du Princess Royal, capitaine Chapman, 28 daims français, cadeau du Duc d'Orléans à son altesse royale le Prince de Galles, en même temps qu'un certain nombre d'oiseaux curieux ». Et parmi ces passagers peu communs, il faut citer ces 5 éléphants, dont 3 seulement avaient survécu à la traversée. La presse nationale mentionne ce regrettable fait divers survenu en 1894 en déclarant que les 2 éléphants étaient morts du mal de mer. Seule la *Vigie de Dieppe* nous en donne un compte-rendu détaillé¹.

Cinq éléphants, destinés à figurer dans un spectacle parisien avaient été embarqués à Newhaven, à destination de Paris, sur le cargo Lyon. Le Lyon était un petit cargo de 190 pieds de long, 487 t de jauge brute, à deux hélices, construit en 1885 par John Helder and Co, qui assurait régulièrement le transport de marchandises entre Dieppe et Newhaven. Le Lyon n'était évidemment pas adapté au transport d'animaux, encore moins de grands animaux sauvages. Il aurait fallu aménager des boxes individuels, de façon à ce qu'ils ne puissent ni se blesser ni endommager le bateau, et subissent le moins de stress possible. Ils furent donc « attachés sur le pont » (vraisemblablement entravés par des chaînes). Stressés, paniqués peut-être par les mouvements du bateau, car la mer était forte, deux jeunes en étaient venus à se battre et s'étaient peut-être blessés en se heurtant à des parties métalliques. Toujours est-il qu'à l'arrivée, l'un de deux éléphants était mort et le second ne devait pas tarder à succomber. Comme le cornac en rendait la compagnie responsable et réclamait 20 000 F d'indemnités, un vétérinaire fut désigné pour examiner les cadavres afin d'établir les causes du décès. « Il me paraît peu probable que le mal de mer seul soit la cause de cet accident », avait-il déclaré à la *Vigie de Dieppe*, ajoutant qu'il avait demandé des renseignements à l'École de Maison Alfort et au Jardin d'acclimatation, sur le comportement des éléphants pendant les voyages maritimes.

Le Jardin d'acclimatation avait en effet quelque expérience en la matière puisqu'en 1865, l'éléphant d'Afrique Jumbo était expédié au zoo de Londres en échange d'un rhinocéros. Jumbo avait été enfermé dans une cage de bois faite de madriers, montée sur un chariot, et l'ensemble avait été tiré par huit chevaux jusqu'au vapeur l'Esther, amarré au Quai d'Orsay. Ainsi emprisonné, Jumbo avait été conduit sans transbordement de Paris à Londres². Mais il faut considérer que Jumbo, né en 1860 ou 1861, avait tout au plus 5 ans lors de son voyage de Paris à Londres. C'était un jeune, loin d'avoir atteint la taille et de la puissance d'un mâle adulte, et qui de ce fait, était beaucoup moins difficile à contrôler. Malheureusement pour lui, il atteignit une taille exceptionnelle et à 20 ans sa croissance n'était pas encore achevée, de sorte que le pauvre éléphant fut vendu en 1882 à Barnum, qui l'hexhiba de ville en ville en lui imposant des conditions de vie incompatibles avec sa

1 La Vigie de Dieppe, n° 7291, 2 février 1894.

2 On pourra lire la description du transport de l'éléphant, depuis le Jardin des plantes jusqu'à la Seine dans Le Petit Journal du 10 août 1865.

nature d'animal sauvage. Un accident de chemin de fer mettrait fin au calvaire de Jumbo en 1885. Âgé d'environ 25 ans, il poursuivait encore sa croissance.

Pour les éléphants du Lyon, nous n'avons pas connaissance de la réponse de l'École vétérinaire ni du Jardin d'acclimatation, pas plus que de la suite qui aurait été donnée à la demande d'indemnisation du propriétaire des éléphants. Cette affaire nous rappelle que le transport maritime des animaux sauvages était organisé au XIX^e siècle sans précautions particulières pour garantir leur sécurité pas plus que celle du bateau et celle de l'équipage, et dans un total mépris du bien-être animal. Des progrès ont été accompli depuis lors, en particulier pour les espèces protégées comme les éléphants. Malheureusement, le bétail n'en bénéficie pas et se trouve encore de nos jours transporté par voie maritime dans des conditions trop souvent épouvantables, en raison d'une réglementation insuffisante et de toutes façons peu observée. L'essentiel du transport de d'animaux vivants s'effectue entre l'Europe et le Proche et le Moyen-Orient, dans de vieux car-ferries à peine modifiés. Entre Dieppe et Newhaven, les seuls animaux qui font aujourd'hui la traversée sont soit des animaux domestiques qui doivent rester dans la voiture, soit des chevaux que l'on conduit à des compétitions. Je me suis trouvé un jour dans le garage du ferry, à côté d'un imposant véhicule, un van transportant plusieurs chevaux d'obstacle qui se rendaient à une compétition. En parlant avec le chauffeur, j'ai compris qu'un lad restait dans le van pendant la traversée avec les chevaux, en infraction sans doute avec le règlement, mais une sage précaution, tant il est vrai que le cheval est un animal émotif qui peut facilement être pris de panique au moindre incident et qu'il a besoin d'être rassuré.